

Commission des finances du 21 novembre 2024 – 18h00 – Salon d'honneur

Présents : Didier HOUOT, Karine CLAUDE, Yannick PIQUEE, Ludovic VINCENT, Emmanuelle AUBERT, Jean-Michel Philippe, Jean-Michel MARTIN.

Excusés : Daniel JOMARD, Cédric PIERREL.

Services : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

1°) Tarifs 2025 :

Karine CLAUDE évoque le fait que sur les recettes de location des salles en régie, la commune va devoir appliquer la TVA car le seuil légal sera dépassé avant la fin de l'année. Il faudra donc reverser ces sommes au SIE donc augmenter les tarifs sans que ça soit trop important pour les usagers. Par contre il sera aussi possible de déduire la TVA sur les dépenses des salles concernées (pas les logements).

La commission valide une augmentation de 5% des tarifs concernés avec une application de la TVA en dedans de ces nouveaux tarifs.

La commission valide également l'application de la hausse des loyers de logements d'habitation de 2,47%.

Concernant le stade zeller, vu les travaux récemment pratiqués sur la pelouse et les équipements, la commission fixe les nouveaux tarifs de 95€ les 2 heures et 200 € la journée.

Concernant le Funérarium, la commission limite la hausse des tarifs ainsi :

Premier jour de salon 105 €,

Jours suivant 45 € par jour

Cellule réfrigérée 60 € par jour.

Sont ajoutés aux tarifs :

-les tarifs du studio du cabinet médical pouvant être mis à disposition

-les tarifs « animaux errants » pratiqués auprès des propriétaires en cas de capture aux tarifs en vigueur depuis 2015.

Concernant les tarifs horaires et matériel, la commission valide une hausse de +5% avec arrondis, et ajoute les tarifs ouvriers aux salles pour appliquer la TVA sur ce type de prestation si besoin.

La commission renonce à augmenter le prix des encarts publicitaires sur les publications municipales afin de ne pas dissuader les annonceurs qui ne sont moins nombreux ces dernières années.

2°) Tarifs chaufferie pour 2025 :

Suite aux travaux d'optimisation énergétique réalisés sur la chaufferie hors période de chauffe et les modifications contractuelles avec l'exploitant qui en ont résulté, il a été présenté en conseil d'exploitation de nouveaux tarifs de chauffage plus avantageux à savoir :

54,51 € HT/MWh consommé (redevance R1)

54,61 € HT/kW souscrit (redevance R2)

La commission valide cette proposition.

3°) Crédits d'avance pour 2025 :

Madame l'adjointe aux finances expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater des dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services en l'attente du vote du budget 2025.

Elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à faire usage de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET PRINCIPAL (MAXIMUM : 424 714,75 € / TOTAL : 420 500 €)

OP.2501	VOIRIE 2025	155 000 € TTC
	<i>Sécurité diverse</i>	4 500 € TTC
	<i>Glissière de sécurité rue du Mezy</i>	5 500 € TTC
	<i>Aménagements cyclables</i>	25 000 € TTC
	<i>Aménagement voirie Cinéma</i>	50 000 € TTC
	<i>Réfection pont chemin du Ridot</i>	50 000 € TTC
	<i>Aménagement parking cure – maîtrise d'œuvre</i>	10 000 € TTC
	<i>Réfection rue de la tâche – maîtrise d'œuvre</i>	10 000 € TTC
OP.2502	BATIMENTS 2025	10 000 € TTC
	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	10 000 € TTC
OP.2503	ECOLES 2025	32 000 € TTC
	<i>Matériel divers et informatique</i>	2 000 € TTC
	<i>Préau école perce-neige</i>	...25 000 € TTC
	<i>Végétalisation cours d'école</i>	5 000 € TTC
OP. 2504	TERRAINS 2025	5 000 € TTC
	<i>Dépenses diverses sur dossiers en cours</i>	5 000 € TTC
OP.2505	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2025	10 000 € TTC
	<i>Extension de réseaux et réparations ou renouvellement</i>	10 000 € TTC
OP.2506	SERVICES TECHNIQUES 2025	50 000 € TTC
	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	20 000 € TTC

OP.2507	MAIRIE 2025	22 000 € TTC
	<i>Licence logiciels</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Fourniture et pose borne affichage légal</i>	<i>12 000 € TTC</i>
OP.2508	EQUIPEMENTS SPORTIFS 2025	86 500 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Rafraîchissement piste athlétisme stade des viaux</i>	<i>16 500 € TTC</i>
	<i>Réfection toiture gymnase de Zainvillers</i>	<i>60 000 € TTC</i>
OP.2509	ESPACE SAINT-HUBERT 2025	40 000 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>
	<i>Travaux d'isolation</i>	<i>30 000 € TTC</i>
OP.2511	CAMPING 2025	10 000 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	<i>10 000 € TTC</i>

BUDGET FORÊT (MAXIMUM : 16 000,00 € / TOTAL : 16 000 €)

OP.2502	PROGRAMME FORESTIER 2025	10 000 € HT
	<i>Travaux divers</i>	<i>10 000 € HT</i>
OP.2503	TERRAINS 2025	6 000 € HT
	<i>Travaux divers</i>	<i>6 000 € HT</i>

Hormis l'opération 2406 qui a été corrigée pour la ligne « Matériel divers » (+ 10 000 €), la commission retient les propositions en l'état.

4°) Décisions modificatives :

Madame CLAUDE propose d'adopter au prochain conseil municipal une décision modificative au budget chaufferie afin d'ajuster les crédits sur l'opération d'optimisation des chaudières afin de diminuer les dépenses et d'augmenter les subventions ce qui permet de ne pas avoir recours à l'emprunt dans le plan de financement.

Elle propose également de réétudier au prochain conseil municipal la décision modificative n°4 du budget principal qui ne pouvait passer en délégation du maire, dépassant le seuil des 7,5% permis par le conseil municipal. Les mouvements sont les mêmes à l'exception de crédits supplémentaires pour

caution à verser pour le cabinet médical loué par M. MARQUIS, et d'écriture à passer en lien avec le budget lotissement.

Par ailleurs, Madame CLAUDE ajoute que vu qu'il ne reste qu'un terrain à vendre au lotissement, le budget annexe correspondant pourra être clôturé en fin d'année 2024 après quelques écritures et transfert du lot restant vers le budget communal ainsi qu'indiqué par le SGC de Gérardmer.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Vagney, le 22 novembre 2024,
La vice-présidente de la commission finances,
Karine CLAUDE

